

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE DUPLESSIS**

**MUNICIPALITÉ DE BAIE-JOHAN-BEETZ**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Baie-Johan-Beetz, convoquée le troisième jour du mois d'août deux mille vingt à 19 h à la salle de conférence de l'édifice multifonctionnel, situé au 15, rue du Nord, à Baie-Johan-Beetz.**

**Sont présents :** M. Martin Côté, maire (par visioconférence)

M. Clément Tanguay, conseiller, poste 1 (par visioconférence)  
M. Jacques Devost, conseiller, poste 3 (par visioconférence)  
M<sup>me</sup> Maryse Bourque, conseillère, poste 4 (par visioconférence)  
M. Luc Bourque, conseiller, poste 5 (par visioconférence)  
M. Denis Harvey, conseiller, poste 6 (par visioconférence)

**Est présent :** Mme Myriam Lafleur, directrice générale, secrétaire-trésorière  
(par visioconférence)

**Est absent :** M. Serge Proulx, conseiller, poste 2

**01. Temps de réflexion**

**02. Ouverture de la séance**

La séance est ouverte par M. Martin Côté, maire de la Municipalité de Baie-Johan-Beetz, à 19 h 07. Mme Myriam Lafleur fait fonction de secrétaire.

**03. Présences**

Constataction du quorum.

**04. Acceptation de l'ordre du jour**

Il est proposé par Maryse Bourque, appuyé par Denis Harvey, et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents, d'accepter l'ordre du jour tel que proposé :

1. Temps de réflexion
2. Ouverture de la séance par M. le maire
3. Présences
4. Acceptation de l'ordre du jour
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2020
6. Acceptation des comptes
7. Résolutions
  - a) Résolution 2020-08-03-01 concernant la politique de gestion des documents et des archives municipales
  - b) Résolution 2020-08-03-02 concernant un représentant auprès de BAnQ
  - c) Résolution 2020-08-03-03 concernant le dépôt du rapport financier trimestriel et du budget révisé
  - d) Résolution 2020-08-03-04 concernant l'achat d'équipement pour la vidéoconférence
  - e) Résolution 2020-08-03-05 concernant l'autorisation à la MRC de Minganie de verser à la Municipalité de Baie-Johan-Beetz une partie du Fonds des travaux correcteurs du complexe hydroélectrique de la Romaine.
  - f) Résolution 2020-08-03-06 concernant l'entente relative à l'étude sur la mise aux normes des installations de production d'eau potable
8. Affaires nouvelles
9. Varia :
  - Plancher de la salle
  - Pointe à la perche (camping)
  - Identification de la salle Phidélem-Harvey
  - Pancarte stationnement interdit rue Johan-Beetz
  - Trou au coin des rues Johan-Beetz/de l'église

10. Période de questions

11. Levée de la séance

**05. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2020**

Il est proposé par Luc Bourque, appuyé par Clément Tanguay, et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2020 soit adopté tel que présenté.

**06. Acceptation des comptes**

Il est proposé par Denis Harvey, appuyé par Maryse Bourque, et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents :

Que le Conseil municipal de Baie-Johan-Beetz accepte les comptes payés du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2020 pour un montant de 60 657.58 \$.

Ces comptes ont été acquittés par la directrice générale, et moi, Myriam Lafleur, certifie sous mon serment d'office que nous avons les fonds nécessaires à la caisse populaire de Havre-Saint-Pierre pour payer ces montants dus.

M<sup>me</sup> Myriam Lafleur, directrice générale secrétaire-trésorière et greffière

**07. Résolutions**

**a) Résolution 2020-08-03-01 concernant la politique de gestion des documents et des archives municipales**

Considérant que l'article 6 de la Loi sur les archives prévoit que les organismes publics adoptent une Politique pour la gestion de leurs documents actifs et semi-actifs;

Considérant que la municipalité reconnaît par la présente Politique que les documents actifs, semi-actifs et inactifs de l'ensemble de ses documents représentent un actif informationnel riche et qu'ils contribuent par ce fait à la réalisation de la mission de l'organisation et à la constitution de la mémoire de la municipalité;

Considérant que la présente Politique a pour but la mise en place de manière efficace la gestion de l'ensemble des documents administratifs, financiers, légaux et autres.

Par conséquent, il est proposé par Jacques Devost, appuyé par Clément Tanguay et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que le conseil municipal de Baie-Johan-Beetz adopte la Politique de gestion des documents et des archives, annexée à la présente résolution

**b) Résolution 2020-08-03-02 concernant un représentant auprès de BANQ**

Considérant qu'en vertu de l'article 7 sur la Loi sur les archives (RLRQ, chapitre A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;

Considérant qu'en vertu du 3<sup>ième</sup> alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4 à 7 de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationale du Québec son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relatives aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

Considérant que la municipalité de Baie-Johan-Beetz est un organisme public visé au paragraphe 4 de l'annexe de cette loi;

Considérant que la municipalité de Baie-Johan-Beetz n'a pas de règlement de délégation de pouvoir ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution;

Par conséquent, il est proposé par Maryse Bourque appuyé par Luc Bourque et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que la municipalité de Baie-Johan-Beetz autorise Mme Myriam Lafleur à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

**c) Résolution 2020-08-03-03 concernant le dépôt du rapport financier trimestriel et du budget révisé**

Considérant la présentation et la lecture du budget révisé de même que de l'analyse financière des revenus et dépenses au 30 juin 2020 (article 176.4 du Code municipal) effectuée par madame Myriam Lafleur, directrice générale, secrétaire-trésorière;

Il est proposé par Jacques Devost, appuyé par Denis Harvey et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que le conseil municipal de Baie-Johan-Beetz accepte le dépôt du rapport financier trimestriel faisant état des revenus et dépenses couvrant la période du 1er avril au 30 juin 2020.

Que le conseil accepte les modifications proposées au budget en cours.

**d) Résolution 2020-08-03-04 concernant l'achat d'équipement pour la vidéoconférence**

Considérant les besoins de la municipalité en télécommunication ;

Considérant que la subvention du FARR et du MAMH totalisera 80% du montant après remboursement des taxes récupérables;

Considérant que la part de la municipalité sera de 2 112.91\$

Par conséquent il est proposé par Denis Harvey, appuyé par Clément Tanguay et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Que le conseil municipal de Baie-Johan-Beetz accepte l'offre de service de Genesis Intégration au montant de 10 062.66\$ excluant les taxes applicables tel que présenté dans la soumission 109665.

**e) Résolution 2020-08-03-05 concernant l'autorisation à la MRC de Minganie de verser à la Municipalité de Baie-Johan-Beetz une partie du Fonds des travaux correcteurs du complexe hydroélectrique de la Romaine.**

Attendu que le fonds des travaux correcteurs est créé pour pallier aux impacts démographiques sur le territoire urbanisé de la municipalité;

Par conséquent, il est proposé par Maryse Bourque, appuyé par Luc Bourque et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:

Que le conseil municipal de Baie-Johan-Beetz autorise la MRC de Minganie à procéder au versement à la Municipalité de Baie-Johan-Beetz, du montant de 1 120.22\$ pour couvrir les dépenses autorisées des factures ayant trait au développement résidentiel, à même une partie du Fonds des travaux correcteurs du complexe hydroélectrique de la rivière Romaine.

**f) Résolution 2020-08-03-06 concernant l'entente relative à la subvention pour l'étude sur la mise aux normes des installations de production d'eau potable**

Considérant que la Municipalité de Baie-Johan-Beetz désire mettre aux normes ses installations de production d'eau potable;

Considérant le contrat de services professionnels donné à Tetrattech pour la mise à jour de l'étude effectuée par Roche ltée en mars 2011

Considérant les échanges et discussions depuis 2008 avec le Ministère des affaires municipales et de l'habitation, le Ministère de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques et l'Institut national de la santé;

Considérant le projet pilote financé par le Ministère des Affaires municipales et de l'habitation auquel participe la Municipalité de Baie-Johan-Beetz;

Par conséquent, il est proposé par Denis Harvey appuyé par Jacques Devost, et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents ;

Que Myriam Lafleur, directrice générale et secrétaire-trésorière soit mandatée à signer tous les documents relatifs à cette entente.

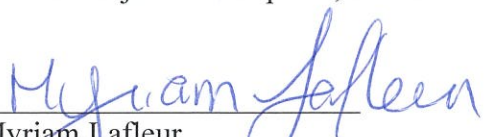
**08 Affaires nouvelles**

- a) Varia :
- Plancher de la salle
  - Pointe à la perche (camping)
  - Identification de la salle Phidélem-Harvey
  - Pancarte stationnement interdit rue Johan-Beetz
  - Maison Johan-Beetz
  - Trou au coin des rues Johan-Beetz/de l'église

**09. Période de questions**

**10. Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 37.

  
Myriam Lafleur  
Directrice générale, secrétaire-trésorière

  
Martin Côté  
Maire <sup>1</sup>

<sup>1</sup> Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées.